DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Date de convocation : jeudi 28 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de Conseillers présents :

15

Nombre de Conseillers votants :

21

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 05 avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS:

- P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX, J. BRET, J.M BRUNET, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX, S. GUIARD, M. PAGÈS,
- V. RÉVEILLARD, A. TOUTAIN

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- J. BARONNET donne pouvoir à M. ROUSSET
- M. BÉNARD donne pouvoir à C. NOË
- R. CHEVRETEAU donne pouvoir à D. HERMET
- V. GOUIN donne pouvoir à E. GROUX
- C. HÉROUARD donne pouvoir à M. PAGÈS
- A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :

D. CLARKE, I. LEGGETT

ADMINISTRATION:

Q. DELPORTE.

Madame Aurélie TOUTAIN est élue secrétaire de séance





Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 05 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 6

Nombre de conseiller absent excusé: 2

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h15 Secrétaire de séance : Madame Aurélie TOUTAIN

Le compte rendu du 08 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

Acceptation des différents avenants de prolongation de délais sans incidences financières à savoir :

- ➤ avenant n°2 pour le lot 01 « Désamiantage/Démolition/Gros œuvre » Entreprise BOUQUET
- > avenant n°1 pour le lot 02 « Ossature bois » Entreprise SAUVAGE
- ➤ avenant n°2 pour le lot 03 « Menuiseries intérieures » Entreprise SAUVAGE
- > avenant n°1 pour le lot 04 « Isolation/Cloisons/Doublage/Faux plafonds » Entreprise SAUVAGE
- > avenant n°2 pour le lot 05 « Métallerie » Entreprise KIT METAL
- > avenant n°2 pour le lot 06 « Electricité/Chauffage/Ventilation » Entreprise BRUNET BATAILLE
- > avenant n°1 pour le lot 08 « Revêtement de sols » Entreprise LE REVETEMENT MODERNE
- > avenant n°2 pour le lot 09 « Appareil élévateur » Entreprise ERHMES
- © Contrat de location du module D à la ZAC de Coutumel avec la société MECAPROD.

> 1 - Finances

7

- Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 :

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2018 établi par le percepteur. Ce dernier retrace toutes les écritures comptables du budget communal pour l'année 2018. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Compte Administratif 2018 est présenté en détail par Mme Martine ROUSSET, Maire Adjoint aux finances. Il est proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Les comptes de la Commune sont bons et permettent ainsi d'envisager sereinement les futurs projets et investissements structurants à venir, comme les travaux de voirie, l'Eco Quartier ou le Pôle de Santé.

Monsieur le Maire rentre de nouveau en séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.



- Budget primitif 2019

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Martine ROUSSET pour la présentation du budget primitif 2019.

Les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont présentées aux Conseillers Municipaux :

- 011 : les charges générales sont en légère augmentation, ceci est lié au paiement par la Commune de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets, les frais de fonctionnement de bibliothèque médiathèque, mais aussi la nécessité de faire tailler plusieurs arbres au Val d'Huberville.
- 012 : les charges de personnel sont similaires à 2018 compte tenu de la stabilité des effectifs.
- 65 : les autres charges de gestion ont évolués par rapport à 2018, cela est dû à l'augmentation de la subvention au CCAS afin de pouvoir recruter un agent à temps partiel.
- 67 : les charges exceptionnelles comprennent le déficit de la ZAC de Coutumel qui doit être remboursé à la Commune par l'Agglo du Pays de Dreux compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 sur cette zone d'activités. Une provision pour le terrain de l'Eco Quartier a également été prévue si la Commune devait le racheter à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour le revendre ensuite à un opérateur privé ou public lors de la réalisation de cette opération.
- Concernant les recettes, celles-ci sont en légère augmentation compte tenu de la démographie positive de la Commune mais également de par les reversements de l'Agglo du Pays de Dreux au titre des attributions de compensation.

La section de fonctionnement se décompose comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT				
Dépenses		Recettes		
Chapitre 011 - Charges générales	960 800,00 €	Chapitre 002 - Excédent antérieur	978 818,06 €	
Chapitre 012 - Charges personnel	1 398 000,00 €	Chapitre 013 - Atténuations de charges	50 000,00 €	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	23 000,00 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre	38 646,00 €	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	628 733,19 €	Chapitre 70 - Produits des services	184 000,00 €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	75 432,00 €	Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 189 700,00 €	
Chapitre 65 - Autres charges gestion	272 489,07 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	707 137,00 €	
Chapitre 66 - Charges financières	59 070,88 €	Chapitre 75 - Autres produits gestion	45 000,00 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	775 775,92 €			
Total des Dépenses	4 193 301,06 €	Total des Recettes	4 193 301,06 €	

Section votée à l'unanimité.



Les différentes dépenses et recettes de la section d'investissement sont présentées aux Conseillers Municipaux :

- Pour l'année 2019 les principales dépenses d'investissement concernent la révision du PLU, l'extension de l'éclairage public sur la Voie Verte, de la vidéo protection, de la modernisation et mise aux normes des bâtiments publics, des poteaux incendies. Il est également programmé du marquage au sol et de la sécurisation de plusieurs routes, et de l'acquisition de mobilier urbain.
- Les acquisitions de mobiliers, de matériel informatique et de collections pour la bibliothèque médiathèque sont aussi programmées sur le 1^{er} semestre 2019.
- En 2019 un important chantier de voirie va être lancé dans le secteur de la rue Roussel, Boulevard Gambetta, Boulevard Ulysse Lavertu, mais aussi lotissement des Acacias et rue Pierre Mendes France pour près d'1 million d'euros. Il est programmé également la réfection d'une partie du chemin des Trillots.
- Concernant les recettes d'investissement, outre les excédents de fonctionnement et les recettes comptables liées aux amortissements, il est prévu en 2019 la réalisation d'un emprunt d'1 million d'euros pour le programme de voirie et le solde des subventions pour la bibliothèque médiathèque.

La section d'investissement se décompose comme suit :

Section d'INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		
Chapitre 040 - Opération d'ordre	38 646,00 €	Chapitre 001 - Solde d'exécution	465 527,15 €	
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	229 366,00 €	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	628 733,19 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	89 098,00 €	Chapitre 040 - Opérations ordre	75 432,00 €	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement	53 723,80 €	Chapitre 10 - Dotations fonds divers	57 717,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	620 168,72 €	Chapitre 13 - Subventions	260 682,00 €	
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	1 457 088,82 €	Chapitre 16 - Emprunt	1 000 000 €	
Total des Dépenses	2 488 091,34 €	Total des Recettes	2 488 091,34 €	

Section votée à l'unanimité

Dépenses globales 2019	6 681 392,40 €
Recettes globales 2019	6 681 392,40 €

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

🗁 b - Zac de Coutumel : Bâtiment Locatif 🥟

- Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2018 établi par le percepteur. Ce dernier retrace toutes les écritures comptables du budget pour l'année 20178. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2018 est présenté en détail par Mme Martine ROUSSET, Maire Adjoint aux finances. Il est proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.



- Budget primitif 2019

Madame Martine ROUSSET expose le budget primitif 2019 : les prévisions 2019 concernent essentiellement les loyers perçus par la Commune et les travaux de modernisation du module D suite à l'arrivée d'un nouveau locataire.

Il est également prévu les écritures comptables engendrées par la liquidation judiciaire d'une entreprise qui louait un module et pour laquelle il ne sera pas possible de récupérer certains loyers.

Section de FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
		Chapitre 75 - Autres produits de		
Chapitre 023 - Virement investissement	111 763,00 €	gestion courante	31 000,00 €	
Chapitre 65 -Autres charges de gestion				
courante	18 614,00 €			
Total des Dépenses	144 377,37 €	Total des Recettes	144 377,37 €	

Section d'INVESTISSEMENT				
Dépenses Recettes				
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	0,00 € Chapitre 001 - Solde d'exécution		
Chapitre 21 - Immobilisation corporelle	108 806,20 €	Chapitre 021 - Virement fonctionnement	111 763,00 €	
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées		1560,00 €		
Total des Dépenses	113 806,20 €	Total des Recettes	113 806,20 €	

Dépenses globales 2019	
Recettes globales 2019,	

Délibération adoptée à l'unanimité.

Æ/c - Eco-quartier

- Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2018 établi par le percepteur. Ce dernier retrace toutes les écritures comptables du budget pour l'année 2018. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2018 est présenté en détail par Mme Martine ROUSSET, Maire Adjoint aux finances. Il est proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire propose la délibération d'affectation suivante :



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTION	NEMENT DE L'EXERO	CICE 2018
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice	•	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 274 0
D. D.C. House and L. C. Company		
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) o	u - (déficit)	+ 102 0
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		+ 376 0
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		T 3/0 U
(b) c est negative report an action right ova ci-dessous)		
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe +	ou -)	
D 001 (si déficit)	,	- 328 0
R 001 (si excédent)		
	Pilanum manasinan sagana ini inangan sagan sagan sagan papan panga ang at dalam da tang ang ang ang ang ang an	nazon Arban una den Istania esa es su menderan fenomenones un tra apentante e persona
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe	e + ou -)	
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		
Besoin ou excèdent de financement F	=D+E	- 328 0
	a ya a sayang ngang manda manana karana sa manana karana sa karana in dalahan ta karana sa manana manana manan	
AFFECTATION = C	=G+H	376 0
	NEW TOWN OF THE PROPERTY OF TH	esta esta estados esta
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		328 0
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	i tikat i Missi sangka nenggana nga sa sanana sang panangangan say tagap paga panangan kanalang sang sang sang	48 0
annesses and an annesses and an annesses and an annesses and an	PERSONAL AND	+0 U
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Budget primitif 2019

Madame Martine ROUSSET expose le budget primitif 2019 : il est rappelé que ce budget a été créé pour retracer comptablement l'intégralité de l'opération de création de l'Eco Quartier et pour permettre la récupération de la TVA.

Pour 2019 il est prévu les opérations comptables liées à la gestion de stock. Il sera également réalisé une étude avec l'EPFN afin lancer une consultation du public pour co-construire le projet et faciliter son intégration dans son environnement.

Les récentes évolutions législatives imposent de réfléchir de nouveau sur le nombre de logements sociaux. La révision du PLU permettra d'adapter le projet.

Section de FONCTIONNEMENT				
Dépenses Recettes				
Chapitre 011 - Charges générales	48 000,00 €	Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	48 000,00 €	
Chapitre 023 - Virement				
investissement	54 000,00 €	Chapitre 042 - Opération d'ordre	54 000,00 €	
Total des Dépenses	102 000,00 €	Total des Recettes	102 000,00 €	

⁽³⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.



Section d'INVESTISSEMENT Dépenses Recettes			
Chapitre 040 - Opération d'ordre	54 000,00 €	Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	328 000,00 €
Total des Dépenses	382 000,00 €	Total des Recettes	382 000,00 €

Dépenses globales 2019	484 000,00 €
Recettes globales 2019	484 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

/ √d- Zac de Coutumel :Lotissement Industriel

- Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2018 établi par le percepteur. Ce budget a vocation à disparaitre une fois le déficit remboursé par l'Agglo du Pays de Dreux dans le cadre de la réalisation du futur quartier sur la partie sud de cette zone.

Délibération adoptée à l'unanimité.

/ c − Fixation de la durée d'amortissements

Monsieur le Maire expose le dossier : la Commune ayant dépassé les 3500 habitants il convient de tenir une comptabilité avec des amortissements.

Articles	Immobilisations	Type de matériel (à titre d'exemples)	Durée d'amortissement
	Biens dont la valeur est i	nférieure à 500€ TTC	1 an
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanismes et à la numérisation du cadastre	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	Frais d'études	5 ans
2041581	Groupements de collectivités - Subventions d'équipement versées aux organismes publics	SIEGE Travaux voirie, éclairage public	5 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques, progiciels	2 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	Plantations	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	Aménagements de terrains	20 ans
21311	Constructions - Hôtel de ville	Mairie	15 ans
21312	Constructions - Bâtiments scolaires	Ecoles	15 ans



21316	Constructions - Equipements du cimetière	Cimetière	15 ans
21318	Constructions - Autres bâtiment publics	Bibliothèque, camping, autres bâtiments	15 ans
2132	Immeubles de rapport	Travaux logements en location	10 ans
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Aménagements des constructions existantes	15 ans
2152	Installations de voirie	Panneaux de signalisation, marquage au sol	20 ans
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Extincteurs, borne incendie, protection incendie	8 ans
21571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	Matériel de voirie	5 ans
21578	Autres matériel et outillage de voirie	Petits matériels divers, guirlande de noël	6 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Matériels techniques: meuleuse, tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, souffleur, broyeur, cisailles, groupe électrogène	6 ans
2182	Matériel de transport	Véhicules, camions et véhicules industriels	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Imprimante, photocopieur, écran, ordinateur	3 ans
2184	Mobilier	Bureaux, chaises, armoires, caissons	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Coffre-fort, armoires ignifuges, Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Equipements de garage et d'ateliers, équipements de cuisine, équipements sportifs	10 ans

Délibération adoptée à l'unanimité.

/ f – Admission en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire expose le dossier : à la demande du percepteur faisant suite à de nombreuses relances, poursuites et saisies restées infructueuses il convient de procéder à l'inscription en non-valeur de sommes sur le budget communal (taxes communales et impayés de cantines) et des créances éteintes sur le budget ZAC de Coutumel Bâtiment Locatif (impayés sur les loyers).

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter que :

- ➤ L'ensemble des créances soient admises en non-valeur pour un montant total de 1 851,07 € au budget communal.
- ➤ L'ensemble des créances soient admises en non-valeur pour un montant total de 14 137,05 € au budget bâtiment locatif ZAC de Coutumel.

Délibération adoptée à l'unanimité.

/⊏/g- Autorisation de signature pour un emprunt « voirie »

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de l'important programme de voirie prévu au Budget Primitif 2019 il est nécessaire de contracter un emprunt compte tenu de l'absence de subvention dans le Département de l'Eure pour ce type de projet.



Deux établissements bancaires ont été consultés et il est donc proposé de retenir la Caisse d'Epargne avec les modalités suivantes :

- Montant : 1 000 000 € (un million d'euros)

Taux fixe proportionnel: 1,53 %

- Durée: 20 ans

- Périodicité : annuelle

- Echéances : 58 418,13 € échéances constantes

Commission d'engagement : 500 €
Total des frais financiers : 168 362,60 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

☑/h - Vote des taux de fiscalité directe – exercice 2019

Monsieur le Maire expose les faits : pour l'année 2019, une stabilité des taux est proposée au Conseil Municipal compte tenu de l'optimisation des budgets et de la bonne santé financière de la Commune.

Il est proposé de fixer les taux communaux de fiscalité directe suivants pour l'année 2019 identiques à ceux votés en 2018 :

	Taux communaux 2018	Taux communaux 2019
Taxe d'habitation	20,70 %	20,70 %
Taxe foncier bâti	39,09 %	39,09 %
Taxe foncier non bâti	84,11 %	84,11 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

¼ /i – CFAIÉ du Val de Reuil : demande de participation financière pour les élèves domiciliés à Ezy sur Eure : année scolaire 2018 - 2019

Monsieur le Maire expose le dossier : comme chaque année la Commune est sollicitée pour participer financièrement aux frais de scolarisation des enfants d'Ezy dans les CFA : le montant demandé est de 65 € par élève, 5 € de plus que les années précédentes (8 élèves scolarisés pour l'année scolaire 2018 - 2019).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de participer financièrement aux frais d'enseignement des jeunes apprentis domiciliés sur la Commune et de l'autoriser à verser au Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure situé 41 rue du Pas des Heures au Val de Reuil (27) la somme totale de 520 € soit 65 € par élève.

Délibération adoptée à l'unanimité

☑j−CFA d'Evreux : demande de participation financière pour les élèves domiciliés à Ezy sur Eure : année scolaire 2018 - 2019

Monsieur le Maire expose le dossier : comme chaque année la Commune est sollicitée pour participer financièrement aux frais de scolarisation des enfants d'Ezy dans les CFA : le montant n'a été précisé (6 élèves scolarisés pour l'année scolaire 2018 – 2019).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de participer financièrement aux frais d'enseignement des jeunes apprentis domiciliés sur la Commune et de l'autoriser à verser au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics situé 1006 rue Jacquard ZI n°2 CS 83501 à Evreux (27035) la somme totale de 390 € soit 65 € par élève.

Délibération adoptée à l'unanimité



> 2 - Intercommunalité

🗁 a – Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27)

Monsieur le Maire expose le dossier : il convient de l'autoriser à signer des conventions avec le SIEGE27 pour la réalisation de différentes opérations en 2019 :

- <u>Convention de participation financière pour les travaux sur le réseau d'éclairage public isolé : Voie Verte</u>

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Convention de participation financière pour l'étude des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, et le réseau télécom : rue Edmond Signoret

Délibération adoptée à l'unanimité

☑ b – Agglomération du Pays de Dreux : convention pour les travaux des eaux pluviales : rue Aristide Briand

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre des travaux d'assainissement rue Aristide Briand il a été nécessaire de déplacer une conduite d'eaux pluviales.

Cette intervention relevait de la compétence « eaux pluviales » gérée par la Commune mais dans un souci d'efficacité elle a été confiée à l'entreprise missionnée par l'Agglo du Pays de Dreux afin de ne pas retarder les travaux. Cette opération s'élève à environ 60 000 €.

Il convient donc de rembourser à l'Agglo les sommes engendrées par le déplacement de la conduite et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Agglo du Pays de Dreux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☑ b – Agglomération du Pays de Dreux : assistance du service commun « projets et aménagement opérationnel » pour l'entrée de l'école maternelle, le parking et le parvis de l'église

Monsieur le Maire expose le dossier : suite à l'acquisition du terrain situé à côté du parking de l'Eglise il convient de revoir le projet global de réaménagement du parvis incluant la modification de l'entrée de l'école maternelle et l'extension du parking et le parvis de l'église.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un complément de mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage d'un montant de 2000 € avec le service commun « projets et aménagement opérationnel » de l'Agglomération du Pays de Dreux

Délibération adoptée à l'unanimité.

> 3 - Administration communale

$ilde{\square}$ a - Indemnités de fonction des élus : revalorisation au 01/01/2019

Madame Rousset,1^{ère} Adjointe expose le dossier : dans le cadre de la revalorisation des indices de la Fonction Publique servant de base aux indemnités de fonction des élus, il est rendu obligatoire de prendre une nouvelle délibération car la délibération de 2015 fait référence à l'ancien indice.



La Commune ayant également dépassé le seuil des 3500 habitants en 2016 il sera également proposé une revalorisation des indemnités de fonction des élus.

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en 2015 les indemnités des élus avaient été diminuées pour que la nomination d'un 6^{ème} Adjoint n'entraine pas de coût supplémentaire pour la Commune compte tenu du contexte financier délicat de l'époque engendré par les baisses de dotations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de revaloriser les indemnités des élus tout en restant à un niveau inférieur au maximum prévu par les textes réglementaires :

- Au 01/05/2019 le montant des indemnités de fonction de Maire est de 43% de l'Indice Brut Terminal.
- Au 01/05/2019 le montant des indemnités de fonctions d'Adjoint au Maire est de 19,25% de l'Indice Brut Terminal.

Délibération adoptée à 19 voix « pour » et 2 abstentions.

☑ b – Partenariat avec l'association « Société Protectrice des Animaux » pour la gestion des animaux errants

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, il est du ressort de la Commune de gérer les animaux trouvés sur le domaine public. Il est proposé de signer un partenariat avec la « Société Protectrice des Animaux » (SPA) sous forme d'une subvention annuelle pour les animaux qui n'auront pas pu être identifiés.

Une subvention de 750 € sera versée à la SPA (1000 € à l'année proratisée).

Un tarif de restitution au propriétaire sera également à fixer, il est proposé la somme de 50 € par animal identifié.

Délibération adoptée à l'unanimité.

\rightarrow 4 – <u>Culture</u>

🗁 a – Bibliothèque Médiathèque

- Approbation du règlement intérieur et de la charte informatique et multimédia

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

- Attribution d'un nom

Suite aux conclusions du groupe de travail il est proposé les noms suivants :

Bibliothèque médiathèque : Ezymedi@, Ezythèque, L'usin@mots

Il est également proposé de donner un nouveau nom à l'Espace Culturel et Sportif : L'USINE et de nommer les espaces sportifs de la façon suivante : EzySports

Les propositions retenues sont : Ezymédi@, EzySports et l'Usine.

Délibération adoptée à l'unanimité.



🗁 b – Création d'une régie pour la bibliothèque médiathèque

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

🗁 c –Tarification pour la bibliothèque médiathèque

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal dans l'attente de précisions sur la politique du Conseil Départemental de l'Eure sur la gratuité des bibliothèques-médiathèques sur le réseau départemental dont celle d'Ezy fait partie.

> 5 - Questions diverses

Révision du PLU: monsieur le Maire indique que dans le cadre de la révision un travail de mise à jour du diagnostic, d'adaptation des Orientations d'Aménagement et de Programmation est en cours. Un travail sur le nombre et la répartition des logements locatifs sociaux a aussi été engagé avec la Préfecture mais aussi l'identification de nouvelles dents creuses.

Une réunion avec les Personnes Publiques Associées aura lieu le 28 mai prochain afin de leur présenter les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Demande de subvention pour le collège : dans le cadre d'un projet de théâtre mené par les élèves du collège Claude Monet d'Ezy, la Commune a été saisie d'une demande de subvention. Il sera proposé d'attribuer 300 € à ce projet lors du Conseil Municipal du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Á Ezy sur Eure, le 05 avril 2019

Le Maire,

Pierre LEPORTIER

•